



## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 4 OCTOBRE 2021**

**Présents :** Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme GROSS Françoise  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Secrétaire de mairie : Marion BURGARD

**Absent :** Mme MICAND Frédérique (pouvoir Françoise GROSS), M. ALBERELLI Bernard (pouvoir M. GIRAUD Marc), M. BRET Daniel, M. Jean-Jacques SIBILLE

A été désignée comme secrétaire de séance : Françoise GROSS

### **ORDRE DU JOUR :**

Présentation Mission locale : Mme VERPILLO (voir power point)

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu du 19 juillet 2021
- 2) Motion PEPS
- 3) Décisions budgétaires modificatives
- 4) Convention tiers lieux
- 5) Contrat accompagnatrice de transport scolaire (renouvellement de contrat, titularisation)
- 6) Affouage
- 7) Chantier Jeunes
- 8) Attribution du logement mairie- R2

### **Informations - questions diverses :**

- 9) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, problème de transport,
- 10) Ancienne route des Riperts
- 11) RIFSEEP

### **1- Approbation du compte rendu du 19 juillet 2021**

**Vote : Pour :7**

**Contre : 0**

**Abstention :0**

### **2- Motion PEPS TRIEVES**

Le conseil municipal a reçu, il y a quelques semaines, les représentant de Pep's Trièves.

En effet, l'association prépare actuellement de candidature pour la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EPE) dans le cadre de la préparation du dépôt de la candidature du Trièves à être reconnu Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de Saint Martin de Clelles réuni en réunion ordinaire le 4 octobre 2021 apporte son soutien à la démarche de la Communauté de Communes du Trièves entreprise par l'association Pep's Trièves.



Ce soutien est dans le but

- d'encourager la création d'une Entreprise à But d'Emploi
- de répondre, si possible, à ses propositions de service
- de permettre à un maximum de personnes au chômage longue durée de retrouver un emploi et une activité salariée.

Vote : Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

### 3- Décisions Budgétaires Modificatives

#### ➤ BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'effectuer une Décision Modificative :

DBM N°1 BUDGET PRINCIPAL					
SECTION	CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT AVANT dbm	MONTANT dbm	MONTANT après dbm
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSE	65	65888	80 000.00	-16 500.00	63 500.00
	12	6413	-6 241.50	7 500.00	1 258.50
	67	673	-7 908.96	8000	92
	67	678	-702.00	1 000.00	298.00

Vote : Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ BUDGET EAU

DBM N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT					
SECTION	CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT AVANT dbm	MONTANT dbm	MONTANT après dbm
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSE	22	22	1 000.00	-1 000.00	0.00
	11	6063	500.00	-500.00	0.00
	65	6541	3 000.00	-3 000.00	0.00
	67	673	2 000.00	-1 000.00	1 000.00
	11	61523	-5 157.17	5 500.00	342.83

Vote : Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0



### 4- Convention tiers lieux

Afin de réduire les émissions de CO<sup>2</sup> et les déplacements entre la Métropole et le Trièves et de contribuer à une relocalisation de l'activité économique sur le territoire Trièves dans une logique d'économie circulaire (relocalisation de l'emploi, consommation sur place), la communauté de commune du Trièves a décidé de réaliser en 2021 une étude portant sur le développement des espaces de coworking, du télétravail et des tiers lieux en Trièves.

Au printemps 2021, le bureau d'étude « Relais d'entreprises » a ainsi été recruté pour réaliser cette étude de fin mai à fin octobre 2021.

Le plan de financement initial prévoyait une participation par commune de 1 281,25 €. Le cout de l'accompagnement étant plus bas que celui budgétisé, la participation par commune est finalement de 1 277,75 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Martin de Clelles, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

**Vote : Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

### 5- Contrat accompagnatrice de transport scolaire

#### ➤ CONTRAT DE 2 MOIS

Pour des raisons de délais administratifs, il convient de créer un poste pour accroissement d'activité d'adjoint technique territorial saisonnier (indice brut 370, indice majoré 342) du 7 octobre 2021 au 6 janvier 2022.

Une vacance d'emploi est créée sur le site emploi-territorial.fr.

Madame le Maire explique que l'accompagnatrice sera mise en stage à la suite de ce contrat.

**Vote : Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### ➤ MISE EN STAGE

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial en raison de la nécessité d'accompagner les enfants dans le bus scolaire,





**Vote : Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **8- Attribution du logement mairie- R2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- attribue le logement du 2<sup>ème</sup> étage à Madame Béatrice Troy (F3 de 43,91 m2),
- autorise la signature des conventions d'occupation précaire de ce logement à effet du 1<sup>ER</sup> novembre 2021:
  - loyer : 400 € (pas de changement de conditions par rapport à l'ancien locataire)
  - provisions pour charges mensuelles : 65 € (pas de changement de conditions par rapport à l'ancien locataire)
  - dépôt de garantie : 400€

**Vote : Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **9- Ancienne route des Riperts**

L'accès de la route des Riperts va être repris par le Département de l'Isère de manière d'une part, à remettre la nouvelle voie des Riperts au niveau de la RD1075, et d'autre part, à favoriser les écoulements d'eau.

### **10- RIFSEEP**

Information sur le dépôt du dossier devant le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Isère. Le dossier devrait être validé au plus tard en décembre 2021 pour une mise en œuvre en janvier 2022.

Prochain Conseil Municipal le lundi 8 novembre 2021 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 20h40



## *Commune de St Martin de Celles*

ALBERELLI	Bernard	ABSENT
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	ABSENT
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	ABSENTE
SIBILLE	Jean-Jacques	ABSENT